

# UN MONASTÈRE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE À PAMIERS UN QUARTIER DANS LA VILLE

Alexandra Guéguen

Au XVII<sup>e</sup> siècle, après les guerres de Religion, Pamiers, sous l'égide de l'évêque François de Caulet, est en pleine reconstruction et reconquête catholique. Les églises sont en grande partie détruites, les couvents exsangues et l'évêché ruiné. François de Caulet dans cet esprit de reconquête entame les reconstructions, impose le respect de la Règle aux différents ordres et veut favoriser l'installation de nouvelles congrégations.

C'est dans ce contexte que le cinquante-septième monastère de l'ordre du Carmel en France va être fondé.

## Les sources de l'histoire du Carmel

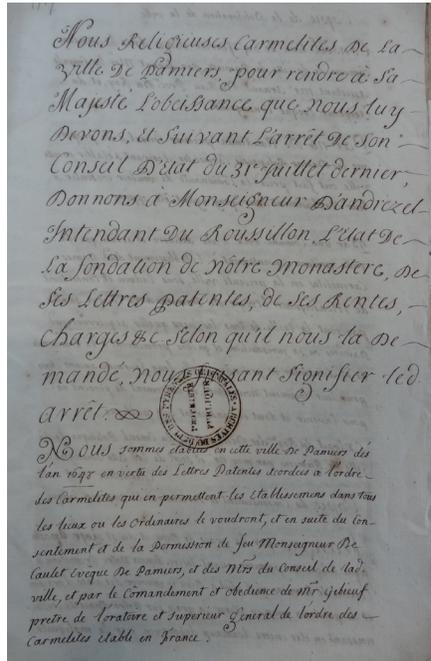
Les archives privées du monastère ont disparu. Seules des archives publiques apportent quelques éclaircissements.

Le document le plus complet est un état dressé en 1717<sup>1</sup>. En effet, le 31 juillet 1717, un arrêt du conseil du roi Louis XV demande aux monastères de produire dans les trois mois les titres de leur fondation, les lettres patentes, un état de leurs revenus, charges et dettes et ce, sur les dix années écoulées. Ces documents sont très précieux pour la connaissance de ces établissements. À Pamiers, tous les couvents et monastères se sont pliés à cet exercice.

Dans cet état, les Carmélites confirment la fondation du Carmel en 1648 et produisent les lettres patentes qui ont précédé leur implantation.

---

1 A. D. A., 1 C 181.



État de 1717. Archives départementales de l'Ariège, 1 C 181.

## La fondation du carmel

Le Carmel de Pamiers est fondé par la mère Marie de la Trinité figurant parmi les premières carmélites de France au côté de madame Acarie. Partie du Carmel d'Auch, en compagnie de six religieuses, elle fait une étape au monastère de Toulouse où trois autres carmélites se joignent à elle. Les neuf religieuses arrivent ainsi pour la fondation officielle le 29 juin 1648. Le 2 juillet, la clôture est établie.

Dans l'état de 1717 est produit un *Consentement et Permission du seigneur Évêque* de François de Caulet daté du 23 février 1648 où il explique avoir « demandé instamment à leurs supérieurs [de l'ordre des Carmélites] une fondation dans la ville de Pamiers » afin d'effacer « la malignité que l'hérésie y a laissé ».

Dès février, les carmélites prennent contact avec le conseil de ville. Le 24 février 1648<sup>2</sup>, les consuls acceptent leur installation à la condition expresse qu'elles s'engagent à payer les tailles et ne demandent aucune faveur particulière à la ville.

« 24 février 1648

Par la pluralité des voix a été arrêté que la ville prêtera consentement à l'établissement des dames religieuses carmélites sur l'avis de Mgr l'évêque à la charge qu'elles paieront les tailles de tous les lieux qu'elles y acquerront

2 Archives municipales de Pamiers, BB119, f°95.

et qu'elles promettent de ne demander ni prétendre aucune chose pour leur logement et nourriture ou autre dépense ni de présent ni pour l'avenir et de ce en passeront acte public. »

Nous verrons par la suite que cet engagement ne sera guère respecté.

## L'installation

Ainsi fin juin, toutes les démarches sont achevées et les carmélites intègrent leur nouveau monastère placé sous la protection de saint Joseph, au cœur du quartier du Mercadal, à proximité de la cathédrale. Débute alors une grande opération urbanistique qui aboutira à la transformation profonde de ce quartier de ville.

Ce premier établissement est très modeste. La tradition orale évoque, à propos de leur installation, le don de deux petites maisons par l'évêque François de Caulet. Or, que ce soit dans les archives de l'évêché ou du chapitre ou dans l'état de 1717, on ne trouve trace de ces dons. Par contre, la prieure du Carmel mentionne un achat de maison le 22 juin 1648 soit sept jours avant leur arrivée officielle, appartenant à l'archidiacre et vicaire général François de Mascaron pour 4 000 livres<sup>3</sup>. Cette maison figure également dans le compoix<sup>4</sup> de la ville où l'acte d'achat n'est daté que de 1651. En l'absence d'acte notarié, il est difficile de trancher entre les deux mentions même si la prieure indique par deux fois qu'elles payèrent leur première maison et « y firent diverses réparations pour dresser l'église, le chœur et le logement ». On peut suggérer qu'elles ont été hébergées temporairement dans des bâtiments appartenant à l'évêque le temps de mener les travaux à bien. Travaux pour lesquels il fait don de 3 000 livres.

## Une intervention royale

Les carmélites prennent peu à peu possession de leur domaine mais rapidement les relations avec le conseil de ville vont devenir de plus en plus conflictuelles.

Une lettre patente du 21 septembre 1654 émanant du roi Louis XIV vient trancher le premier litige. Le roi demande au conseil de ville de rendre le blé saisi au moulin en raison du refus des religieuses de payer la taille. Le 10 février 1655, une deuxième lettre de cachet de Sa Majesté Louis XIV somme la ville d'exempter les carmélites de tout paiement des tailles<sup>5</sup> pour l'église, la maison et l'enclos. Les consuls refusent de se soumettre à cet ordre.

Le 26 octobre 1657, un nouveau courrier est envoyé par le roi à la généralité de Toulouse contenant un extrait des registres du conseil privé du roi précisant que :

---

3 A. D. A., 1 C 181.

4 Archives municipales, CC23 Mercadal, 1637, f°74.

5 Archives municipales, BB119, 1655, f°20.

« au mépris d'une lettre de cachet du Roy écrite aux consuls de ladite ville du 21 septembre 1654 [...] lesdits consuls n'ont laissé de continuer leur désobéissance et d'imposer annuellement lesdites religieuses aux rôles des tailles de ladite ville »<sup>6</sup>.

Après 1657, plus aucun échange épistolaire ne concerne le problème de l'imposition des carmélites, les consuls après trois ans de résistance se sont finalement résolus à obéir aux ordres du roi.

## **Le monastère s'agrandit, un quartier de ville en pleine mutation...**

Une fois déchargées de l'impôt foncier, les religieuses vont pouvoir débiter leurs opérations d'acquisitions visant à agrandir leur domaine.

Le 27 août 1656, elles acquièrent la maison Sompseg :

« maison, jardin et patus, le tout joignant [...] confrontant du levant une rue publique tirant à la Caussade, midi héritiers Maisonade et noble François de Madron, sieur de Brie, couchant autre rue tirant al Castella et la tour de Monsieur de Lacoste, viguier et Jean Rieutort, bourgeois et d'aquilon ladite grande rue du Mercadal et la tour du Seigneur Evêque de Pamiers avec les autres et meilleures confrontations »<sup>7</sup>.

Cependant, on se rend compte en comparant le compoix de la ville et les actes notariés que les confronts mentionnés correspondent à deux maisons achevées à Sompseg ; l'une est acquise en 1656 (maison paternelle) et l'autre en 1665<sup>8</sup>.

Or, ces deux demeures étaient séparées par une rue publique. Dans ces circonstances, comment dresser une clôture ? De cette question va naître le deuxième conflit avec le conseil de ville, de nouveau tranché par le roi.

Le 22 juin 1659, une délibération du conseil de ville<sup>9</sup> annonce que « le roi a donné aux religieuses carmélites la rue qui est entre leurs maisons » et que cette rue est « située dans un endroit fort considérable où les processions qui passent nécessairement le chemin du quartier de Loumet pour venir à la cathédrale et paraissent à la place publique ».

Mais quelle était cette rue ? Où se situait-elle ? Elle permettait de rejoindre le

---

6 A. D. A., 1 C 181.

7 A. D. A., 1 C 181.

8 Archives municipales, CC23 Mercadal, 1637, f°48 : « Noble Antoine de Sonsieg, seigneur Del Claux, maison, pati, décharges et jardin le tout joignant. Autan ledit sieur tenancier pour sa maison paternelle, midi la rue plus proche de la Caussade et Paul Dusson, cers Lacoste et maître Ambres, aquilon rue publique des escaliers, maison et décharge 139 cannes, le reste 201 cannes, dans laquelle confrontation est incluse la rue qui sort de ladite maison jusqu'à la rue des escaliers, allivré 3 livres. Remis sur les Carmélites. Audit lieu autre maison et pati, autan rue de la Caussade de haut, midi aussi, cers l'autre maison, aquilon rue publique et tour de l'Abesquat, le bâtiment 24 cannes, le reste 156 cannes, allivré 2 livres. Déchargées par carmélites, 1665. »

9 Archives municipales, BB120, 1659, f°46-47.

Mercadal en passant devant la tour de l'Évêque depuis le quartier de Piconnières via une porte de ville aujourd'hui condamnée à l'est de l'enclos. Nous reviendrons dessus un peu plus loin.

Elle apparaît à de nombreuses reprises dans les confronts des compoix du XVII<sup>e</sup> siècle sous le nom de « rue dite descente de Piconnière », « rue dite de la descente du Mercadal » ou « rue des Escaliers ». Cette dernière dénomination s'explique aisément du fait de la topographie du site, sur les pentes du Castella. Dans le Carmel, un passage rappelle encore aujourd'hui son emprise.



*Passage dans l'ancienne rue des Escaliers. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

Le 4 mai 1661, le conseil de ville discute de la propriété de la rue, preuve que le don n'est toujours effectif. Un conseiller du roi doit venir à Pamiers pour « vérification de la commodité ou incommodité que la rue qui avoisine et qui aboutit à la grande tour communément appelée tour de l'évêque pour raison du don que les dames carmélites se jacte d'avoir obtenu de sa majesté »<sup>10</sup>. Mais les consuls ne souhaitent toujours pas s'en délester et la délibération conclut que « Tous les consuls sont priés de vouloir se transporter à la maison épiscopale pour présenter les préjudices de se priver de la faculté de ladite rue ». Le 21 septembre 1664, le roi écrit directement aux consuls pour leur « mander et ordonner très expressément de n'y apporter aucun empêchement et au contraire favoriser lesdites Reli-

---

<sup>10</sup> Archives municipales, BB120, 1661, f°69V.

gieuses pour la jouissance paisible de ladite rue »<sup>11</sup>. Les 2 et 19 février 1665<sup>12</sup>, il est décidé que M. de Vernajoul, deuxième consul, se rendra à Montauban auprès de l'intendant du roi pour plaider la cause de la communauté contre les carmélites. Le 7 septembre 1665<sup>13</sup>, « les dames carmélites par l'entremise de l'évêque veulent une transaction pour la rue dite de la descente du Mercadal ». Finalement le 21 octobre 1665, les carmélites sont autorisées à « fermer la rue qui descend à celle de Piconnières »<sup>14</sup>.

Ainsi, grâce aux délibérations municipales, découvrons-nous une rue nommée « descente de Piconnières » ou « descente du Mercadal » ou « rue des Escaliers », empruntée par les processions venant de Loumet et se rendant à la cathédrale, passant entre des maisons acquises par les carmélites et aboutissant à la Tour de l'Évêque. À l'est, elle passait par une porte de ville fermée après 1665.

Sur la partie sud, quelques parcelles restaient à acquérir pour compléter l'enclos. En 1664, le vignier Jean Lacoste leur vend une tour carrée dite de Sieurac qui se situait à la limite de leur domaine<sup>15</sup>. En 1672, l'évêque Henri de Sponde après validation du chapitre se prononce pour la donation de la tour de l'Évêque et de son *patu* vu que cet ensemble était inutilisé depuis plus d'un siècle malgré une grange et décharge bâties à côté par l'évêque de Caulet<sup>16</sup>. En 1675 est acquise la maison de la veuve Rieutort placée au nord de la tour du Viguier<sup>17</sup>.

Ainsi à cette date, les carmélites possèdent-elles d'ores et déjà la totalité des parcelles sud du domaine. Les maisons Sompisieg, Rieutort et la tour du Viguier seront détruites pour aménager les jardins hauts. Seule la tour de l'Évêque sera conservée ainsi qu'une partie de l'emprise de la maison de Mascaron qui était elle-même composée de plusieurs maisons amalgamées.

La construction du cloître et des salles communes aurait débuté autour de 1685 d'après l'abbé Barbier<sup>18</sup>. Puis, les acquisitions foncières vont reprendre dans le but de construire une chapelle digne du monastère.

## Les lieux de culte

Avant la construction de la grande chapelle le long de la rue du Collège, les carmélites ont utilisé plusieurs lieux pour le culte.

---

11 A. D. A., 1 C 181.

12 Archives municipales, BB120, f°147 et 159V.

13 Archives municipales, BB120, f°171.

14 Archives municipales, BB120.

15 Archives municipales, CC24, 1637, f°138V.

16 A. D. A., G. 86.

17 Archives municipales, CC23, 1637, f°47V.

18 Barbier (Abbé), *Les Carmélites de Pamiers, 1648-1902*, Imprimerie Galy, Pamiers, 1903, p. 8. Nous ignorons les sources qu'il a consultées.



*Premières petites maisons acquises par le carmel. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

Elles ont installé leur église dans la première maison acquise, probablement celle de Mascaron. Tout le développement du monastère ayant commencé par le sud, on peut imaginer que dans un premier temps, le culte était rendu dans les petites maisons basses longeant la rue des Escaliers. En effet, lorsqu'elles commencent à construire leur chapelle, l'évêque de Verthamon fait un don en argent et décrit leur lieu de culte comme étant une « petite chapelle fort incommode et leur chœur fort bas et comme dans un lieu souterrain »<sup>19</sup>.

Dans une de ses petites salles basses dédiées au stockage, on trouve encore un petit autel, peut-être survivance du souvenir d'un ancien lieu de culte.

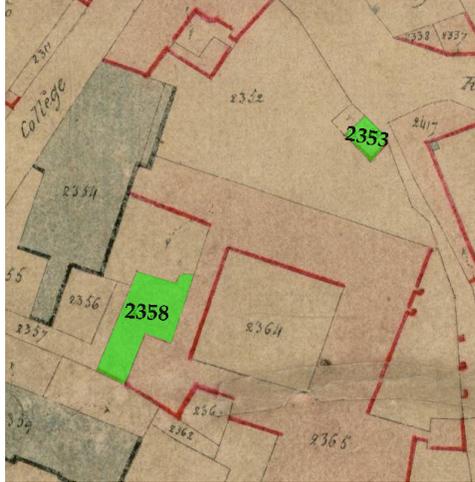


*Ancien autel situé dans les premières maisons acquises par le Carmel en mitoyenneté de la tour. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

---

19 Barbier (Abbé), *Les Carmélites de Pamiers, 1648-1902*, Imprimerie Galy, Pamiers, 1903, Document n°IV, p. 156.

Cependant, d'autres mentions apparaissent à l'étude des sources. Tout d'abord dans le plan du cadastre napoléonien de 1828, deux parcelles<sup>20</sup> sont marquées « chapelle ». Celle indiquée D 2353 prend appui contre l'ancienne porte murée donnant sur la descente de Piconnières. Une croix plantée sur le fronton semble rappeler cette ancienne fonction.



*Emplacement des chapelles sur le plan du cadastre napoléonien.*



*Porte en partie murée donnant du cloître dans la chapelle disparue, vue du jardin de la chapelle actuelle.*



*Porte donnant du cloître dans la chapelle disparue, vue du cloître.*

20 Archives municipales, Plan du cadastre napoléonien, section D, n°2353 et 2358.

La parcelle D 2358 jouxtant le cloître est dénommée « Chapelle » et appartient en 1828 à Du Chalonge. Le bâtiment a disparu mais une croix placée sur le mur ouest rappelle sa présence. Cette chapelle était accolée à l'aile nord du cloître et une porte donnait directement à l'intérieur.

Elle correspond probablement à l'église et au jardin mentionnés dans une délibération des consuls de 1688<sup>21</sup> demandant au Carmel de mettre en état la rue entre leur église et le tinal du chapitre. De même en 1700, le roi écrit dans une lettre que les carmélites font l'office « dans un angle du monastère, que la chambre qui leur sert d'hôtel et de chœur, appuyant contre le mur d'une petite rue en cul-de-sac qui règne le long de leur bâtiment et jardin laquelle ne sert que de retraite aux fainéants et vagabonds<sup>22</sup> ». L'existence de cette église explique la présence dans le cloître d'une grande porte ouverte en symétrie par rapport à celle des cuisines. Après la disparition de l'édifice, la porte a été transformée, rompant ainsi la grande régularité de ce cloître de style classique.



*Fenêtre donnant du carmel dans l'ancien préau des femmes de la prison. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

Un document conservé aux archives départementales nous donne quelques informations sur cette chapelle. Dans un rapport de l'agent voyer du département daté du 12 juillet 1898, il est demandé « pour la sûreté de la prison de Pamiers (alors située dans le tribunal sur la place du Mercadal) de faire placer un grillage contre une fenêtre qui, du couvent des Carmélites, s'ouvre sur le préau des femmes<sup>23</sup> ». Cette fenêtre « sert à éclairer une petite chapelle appartenant, non

---

21 Archives municipales, BB120, f°519.

22 A. D. A., 1 C 181.

23 A. D. A., 4 N 39.

aux Carmélites, mais à Monsieur de Saint-André » (héritier de Du Chalonge). La chapelle est dite « fort vieille ». En effet dans son testament du 28 mai 1897, Lemerancier Du Chalonge lègue entre autre à son neveu Monsieur de Saint-André « une petite chapelle privée où se réunit la congrégation des filles de la Sainte-Vierge fondée par une de mes tantes. L'entrée de cet oratoire se trouve en face du portail en fer qui ferme l'enclos des Carmélites côté rue du Collège à Pamiers ». Or, sur le cadastre napoléonien de 1828, Duchalonge est déjà le propriétaire de cette chapelle. L'a-t-il acquise lors de la vente des biens nationaux après 1789 ? Puis revendue aux carmélites à une date encore inconnue ?



*Ancienne chapelle figurée sur le plan du cadastre napoléonien. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

## La construction de la chapelle

Ainsi en l'absence d'un lieu de culte de qualité, les carmélites commencent à se lancer dans des acquisitions du côté nord, le long de la rue du Collège. En 1688, elles achètent deux *patus* de maison appartenant au noble de Cailhau, seigneur de Balcournouse<sup>24</sup> ainsi que la maison, cour et jardin de Pierre de Cassaignard, sieur de Saint-Amans<sup>25</sup>.

En 1698, elles deviennent propriétaires du *tinal* et du grenier du chapitre situés le long de la rue des Bons Efforts<sup>26</sup>. Cependant, un nouveau conflit au sujet d'une rue surgit. En effet, la « rue Neuve » séparerait les nouvelles acquisitions de

24 A. D. A., 5 E 1390, 1688, f°583V.

25 A. D. A., 8 J 34, 1683, f°11.

A. D. A., 5 E 1390, 1688, f°616.

26 A. D. A., 8 J 34, 1683, f°19.

leur enclos et remontait en droite ligne vers le présidial parallèlement à la rue des Bons Efforts, actuelle rue du Collège.

De nouvelles tractations s'engagent alors avec les consuls qui, méfiants, demandent aux carmélites d'aménager la rue Neuve en compensation du don de la rue des Escaliers. Ils demandent :

« d'ouvrir une autre rue appartenant à la communauté entre leur église et le tinal du chapitre et qu'elles la mettraient depuis leur bâtiment jusqu'au bout de leur jardin en droite ligne de la largeur de 20 pams ce à quoi elles n'ont pas satisfait. Et comme les dites dames ont déjà fait quelques acquisitions de maisons et jardins en deçà de ladite rue et qu'elles veulent encore acquérir le tinal du chapitre cathédral, et par cette mesure mettre ce quartier de ville dans leur enclos, en fermant ladite rue qui sépare leur église et jardin d'avec ledit tinal et autre maison et jardin et parce que la communauté ne peut pas donner son consentement à la fermeture de ladite rue trop importante pour les habitants et commerce [...] son avis serait, attendu qu'il est important de conserver cette rue, de faire acte de réquisition aux dites dames de mettre la rue en l'état porté par ledit acte de transaction ».

Les carmélites refusent et le conseil de ville propose de les poursuivre en justice par le biais du procureur. L'année suivante, l'affaire n'est toujours pas réglée. Le 17 août 1699<sup>27</sup>, l'intendant écrit qu'à la demande du roi auquel les carmélites se sont adressées, l'affaire de la rue située entre leur enclos et la maison de M. de Saint-Amans doit être réglée à l'amiable. Il souhaite que la communauté cède. En échange, les religieuses doivent s'engager à élargir la rue en bâtissant une muraille en droite ligne jusqu'à la place des Capelles de manière que la rue soit aussi large à cet endroit que vis-à-vis la porte du collège. Elles feront faire le pavé et autres réparations nécessaires et paieront les arriérages des tailles et allivrement de tout le quartier qu'elles adjoindront à leur enclos. Elles donneront à la communauté une somme raisonnable une fois seulement et ne paieront plus aucune sorte de taille sur ce moulon à l'avenir et l'allivrement demeurera éteint.

Le 2 juin 1700, elles acquièrent la dernière parcelle manquante : le jardin de Gouilhard<sup>28</sup>. Le même mois, une nouvelle lettre de Louis XIV confirme le don de la rue entre le cloître et le *tinal* pour bâtir une église aux conditions données par les consuls : « enclore une petite rue entre leur couvent, le tinal du chapitre, la maison et jardin du sieur de Saint-Amans pour faire bâtir leur église<sup>29</sup> ». Afin de procéder à l'élargissement de la rue des Bons Efforts, elles doivent laisser dix pams du jardin de Gouilhard qui avance dans la rue et donner pareille contenance dans la maison du sieur de Saint-Amans.

Il est également demandé d'élargir la portion de rue qui conduit par-derrière

---

27 Archives municipales, BB123, f°13-14.

28 A. D. A., 8 J 34, 1683, f°13.

29 A. D. A., 1 C 181.



## Le quartier avant le Carmel

L'étude des compoix de 1637 et de 1650 permet de comprendre le quartier au début du XVII<sup>e</sup> siècle avant que les carmélites ne lancent leur politique d'acquisition offensive.

Il apparaît que le secteur est constitué de deux tours, celle de l'Évêque et celle du viguier Lacoste habitant un hôtel de la rue Gabriel-Péri, de maisons modestes et d'hôtels (Sompsieg, Mascaron), de jardins, de cours et de rues desservant tous ces îlots. Les nombreux vestiges médiévaux encore présents au cœur du Carmel témoignent de la permanence d'un habitat depuis cette époque.

## Au Moyen Âge...

### *Tour de l'Évêque*



*Porte de la tour de l'Évêque. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

La tour dite de l'Évêque ou tour de la Mirande est érigée par le comte de Foix, Roger Bernard III. Suite à un accord, il en fait don en 1297 à l'évêque de Pamiers, Bernard Saisset. Elle reste propriété de l'évêché jusqu'en 1672 où elle est donnée avec son *patu* aux carmélites. Une photo de Jean Duvernoy publiée dans *l'Histoire de Pamiers*<sup>30</sup> apporte un témoignage rare sur l'état médiéval de la tour. Une belle maçonnerie de briques apparaît avec des reprises en blocage de galets, percée d'au moins deux baies géminées à jour d'écoinçon, colonne et chapiteau de pierre blanche.

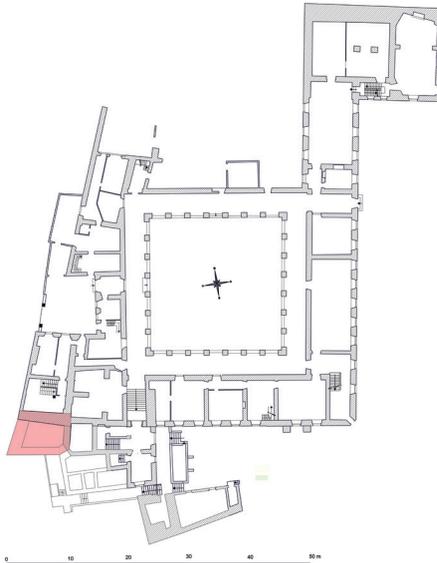
---

30 Baby François et alii, *Histoire de Pamiers*, Syndicat d'initiatives de Pamiers-Basse-Ariège, Pamiers, 1981, p. 73.



*La tour de l'évêque par Jean Duvernoy dans Baby François et alii, Histoire de Pamiers, Syndicat d'initiatives de Pamiers-Basse-Ariège, Pamiers, 1981, p. 73.*

Un léger retrait est également perceptible sous le cordon d'appui des mirandes, limite entre la maçonnerie médiévale et la surélévation du XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, sous les combles, la charpente comprend des pièces de rempli et son poinçon présente des congés en cuillère. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque le Carmel reçoit la tour, des travaux sont menés : percement de nouvelles fenêtres, aménagement de salles avec des cheminées et reprise de l'escalier.



*Emplacement de la tour de l'Évêque. Plan à partir d'un relevé SARL Omni et Croizil.*

La tour présente une emprise au sol irrégulière, elle forme un trapèze avec un angle sud-ouest aigu. Cette forme traduit-elle un espace contraint sur lequel elle a été élevée ? Ou est-ce dû à l'agencement des rues ?

À l'intérieur, seul le rez-de-chaussée présente des maçonneries observables. Une porte-couloir située dans un angle semble avoir été percée postérieurement pour créer un passage avec la maison se situant au sud-est. Le couvrement en briques forme une voûte d'ogives très écrasée et étirée pour s'adapter à la disposition particulière du passage.

À l'est, une porte en arc surbaissé, aujourd'hui murée, permettait un accès vers la rue en direction de la place du Mercadal et de la cathédrale. Cependant, on distingue une autre ouverture à l'intérieur, à couvrement cintré, et de taille plus modeste.

On constate également que le niveau de sol est considérablement monté.

Au sol, une ouverture rectangulaire avec des margelles de briques évoque la présence d'un puits.

Aujourd'hui, l'accès pour l'escalier à vis en bois desservant les niveaux supérieurs ne peut se faire que par le deuxième étage ; on ignore à l'heure actuelle quelles étaient les dispositions d'origine.

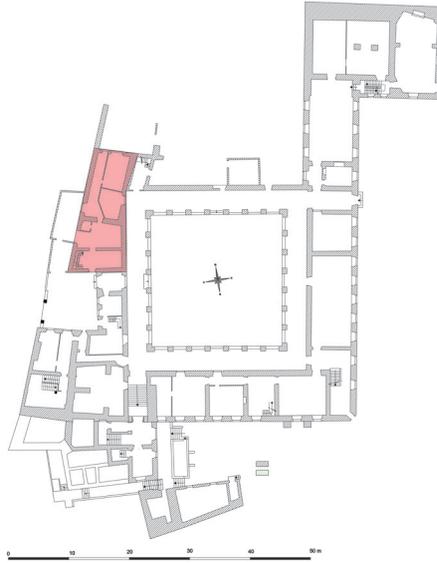


*Rez-de-chaussée de la tour de l'Evêque. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

À l'arrière de la tour est située une petite cour qui est, selon la tradition orale, l'emplacement de la prison de l'Inquisition. Aucune source ne permet d'étayer cette affirmation.

### ***Maisons médiévales***

Une maison médiévale à maçonnerie de briques bien appareillée est située à l'arrière du tribunal, le long du mur ouest du monastère. Elle présente une grande arcade brisée à double rouleaux de briques en rez-de-chaussée alors que le départ d'une seconde se devine à côté.



*Hôtellerie et infirmerie dont le mur ouest date du XIII<sup>e</sup> siècle. Plan à partir d'un relevé SARL Omni et Crouzil.*

Un cordon mouluré sépare le rez-de-chaussée entresolé et les étages. Les niveaux supérieurs sont peu visibles à cause d'une aile en retour du tribunal venant en appui. On distingue néanmoins le sommet d'un arc de décharge brisé d'une baie géminée. Nous sommes donc en présence d'une maison polyvalente du XIII<sup>e</sup> siècle à l'image de celle de la rue Charles-de-Gaulle à Pamiers.

Sur l'élévation nord, l'enduit au ciment ne permet pas de lire la maçonnerie. Seule une arcade cintrée est encore visible au rez-de-



*Maison médiévale du XIII<sup>e</sup> siècle et tête de mur d'un pan de bois postérieur. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

chaussée, probablement un vestige de la transformation du XVII<sup>e</sup> siècle par les carmélites. De même pour la petite porte d'entrée en brique du XVII<sup>e</sup> siècle sur l'élévation ouest. À décor architecturé, couverture cintré, elle est surmontée d'une petite niche à statue non centrée.

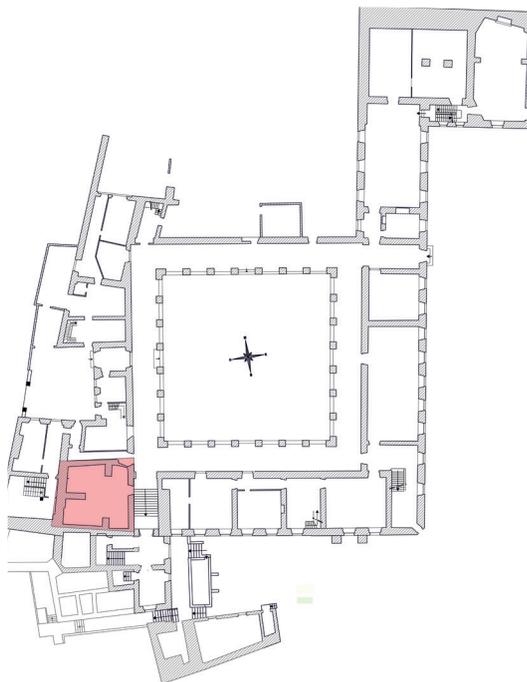
Cette maison correspond dans le Carmel à une partie de l'hôtellerie en rez-de-chaussée et à l'infirmerie au premier étage.



*Vestige d'un arc de décharge d'une baie géminée dans l'infirmerie du Carmel. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

Au nord de cette maison, en mitoyenneté, ne subsiste plus d'un pan de bois de la fin du XV<sup>e</sup> siècle-début du XVI<sup>e</sup> siècle qu'une tête de mur en briques reposant sur un corbeau de pierre à quatre quarts-de-rond superposés. L'enduit présent sur l'ensemble de la partie basse du mur ne permet pas de savoir s'il est contemporain du pan de bois.

Une deuxième maison médiévale placée dans le même alignement que la première subsiste au sud-ouest du cloître (la Provisoierie).



*Provoirerie correspondant à une ancienne maison médiévale. Plan à partir d'un relevé SARL Omni et Cruzil.*

Un grand arc brisé ouvre au rez-de-chaussée et une baie prend place à un niveau d'entresol. Les niveaux supérieurs sont peu lisibles du fait de l'enduit couvrant la maçonnerie. Seul un piédroit de baie à couverture brisée apparaît au niveau du premier étage.



*Arcade brisée au rez-de-chaussée de la provoirerie. Photographie d'Alexandra Guéguen.*



Fenêtre d'entresol de la provisoirerie.



Vue de l'intérieur de la provisoirerie

### ***Vestiges notables***

À l'est, le mur d'enclos du Carmel conserve les vestiges médiévaux les plus importants : une ancienne porte de ville, un hôtel urbain et une maison plus modeste.

### ***Une ancienne porte de ville***

Cette porte, aujourd'hui murée, faisait la liaison entre les quartiers du Mercadal et de Piconnières. Elle permettait de rejoindre le replat où est bâtie la cathédrale via la très escarpée « rue des Escaliers ».

En plein cintre, à double rouleaux de briques non chanfreinées, la tour-porte devait présenter une physionomie proche de celle du Mercadal encore en élévation ou de Villeneuve, aujourd'hui disparue. Sa belle maçonnerie de briques soigneusement appareillée traduit la présence d'un ouvrage défensif de qualité. Dans les estimés de 1350, on rencontre la mention de « *portam vesperam*<sup>31</sup> » correspondant peut-être à cet ancien passage.

Elle est aujourd'hui surmontée d'un pignon et d'une croix, vestige de la chapelle/oratoire installée par les carmélites lors de la condamnation de la porte après 1665. Des travaux conséquents ont dû être menés afin de combler la rue des Escaliers et remblayer l'ensemble du jardin pour ne conserver que la partie haute et permettre l'agrandissement du monastère.

---

31 Archives municipales, CC1, 1350.



*Ancienne porte de ville. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

### ***Un hôtel urbain***

Au nord, contre la tour-porte et probablement contre le rempart à l'arrière vient en appui une demeure considérable. Dès 1350 et surtout à partir de 1374, le rempart du Mercadal, première enceinte de la ville de Pamiers, perd de son importance stratégique suite à la construction d'un grand mur le long des canaux. Est-ce la raison pour laquelle cet hôtel a pu venir s'appuyer sur le rempart ou prendre la place d'une portion disparue ? Nous pourrions également être en présence d'un édifice public mais rien dans les sources historiques ne témoigne en ce sens.

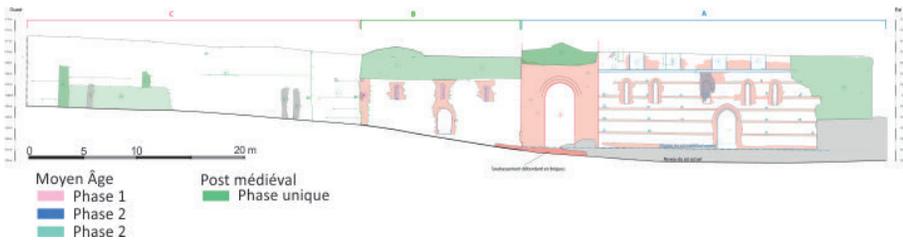
Cet hôtel, datant du XIV<sup>e</sup> siècle, se compose d'au moins trois niveaux. Le rez-de-chaussée est simplement percé d'une porte palière en arc brisé à double rouleaux de briques. Le premier étage est éclairé par cinq fenêtres en lancettes et le deuxième par au moins quatre baies géminées à piédroits sculptés de tores et reposant sur un cordon d'appui mouluré. Le cordon en terre cuite et les piédroits des baies présentent des modénatures semblables aux maisons médiévales situées rue Charles-de-Gaulle et derrière le tribunal.

Une façade majestueuse se dessine alors devant nous. L'ensemble de la maçonnerie est construit en appareil mixte de briques et de galets avec assises de briques pour raidir l'ensemble. L'élévation postérieure n'est pas observable du fait de l'important remblai de près de sept mètres issu de la démolition du quartier opérée par les carmélites.



Rempart du carmel et ancien hôtel particulier du XIV<sup>e</sup> siècle. Photographie d'Alexandra Guéguen.

Devant l'importance de cette demeure, on s'interroge sur le propriétaire. L'étude des estimés de 1350 ne donne, pour le quartier de Piconnières, qu'une seule mention pouvant correspondre. En effet, la maison étant située à l'extérieur du rempart du Mercadal, elle appartenait de fait au quartier de Piconnières. Il s'agit de Pierre Fléquier<sup>32</sup> « *domum in qua manet cum turnum* ». La tradition orale situe cette maison sur le site de l'actuelle médiathèque mais on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit plutôt de cet hôtel. Ce bourgeois possédait de nombreux biens notamment des bois, des vignes, des maisons, des oublies, des foulons, des moulins dont celui de Terracuques à l'emplacement de l'actuel office du tourisme. Au XV<sup>e</sup> siècle, cette même propriété est passée dans les mains de Raymond de Durfort, seigneur d'Unzent à « *Las Capellas et Piconnières* »<sup>33</sup>, nom de l'actuelle rue Saint-Antonin.



Relevé du rempart du carmel par Hadès.

32 Archives municipales, CC1, 1350, f31verso.

33 Archives municipales, CC2, 1399.

### ***Une petite maison médiévale***

Au sud de la tour-porte, une autre maison bien plus modeste est également conservée en partie. Elle est constituée d'une porte d'entrée cintrée et de trois petites fenêtres en lancette au premier étage. Elle correspond probablement à la maison paternelle vendue par Sompseg aux carmélites en 1656.



*Rempart du Carmel et ancienne maison médiévale. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

### ***L'hôtel de Gent, une exception dans le traitement urbanistique du Carmel***

Cet hôtel est la seule maison à ne pas avoir été englobée dans le monastère ; encore aujourd'hui, elle forme une enclave dans l'angle nord-est de l'enclos. Dans les compoix du XVII<sup>e</sup> siècle, cet hôtel de 117 cannes est la propriété de Maurice de Cassagnard, sieur de Saint-Amans. Il possède également une métairie dite Le Fort, maison forte siégeant au cœur d'un grand domaine planté de vignes au nord-ouest de Pamiers.



*L'hôtel de Gent, élévation est. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

Sa fille, Christoffle de Cassaignard, propriétaire de biens dans le voisinage immédiat de son père vendra la totalité aux carmélites afin qu'elles édifient leur chapelle le long de l'actuelle rue du Collège.

En 1688, le fils, Pierre de Cassaignard vend l'hôtel particulier aux carmélites sous réserve de pouvoir continuer à l'habiter pendant un an<sup>34</sup>. C'est probablement pour cette raison que la demeure ne sera pas détruite sur le moment puis conservée jusqu'à aujourd'hui. Vendue comme bien national, elle est la propriété d'un dénommé Bernard Fraiché, greffier de la justice de paix, en 1828, dans les états de section du cadastre napoléonien.



*Tour-escalier de l'hôtel de Gent. Photographie d'Alexandra Guéguen.*

Dans la petite cour intérieure de cet hôtel est visible une tour escalier dont l'enduit ciment empêche toute étude fine. Seule une petite fenêtre à encadrement de pierre blonde et appui finement mouluré suggère une datation remontant au XVI<sup>e</sup> siècle. De même, du fait des enduits, sur l'élévation en gouttereau sur rue, nous ne pouvons savoir si l'hôtel de Gent pouvait faire partie d'un ensemble commun avec l'hôtel urbain médiéval mitoyen.

### ***Pour finir, le tinal du chapitre ?***

Les carmélites ont acquis des parcelles bâties et non bâties au nord de la rue Neuve. Les greniers ou *tinal* du chapitre en font parties. Dans le compoix du

---

<sup>34</sup> A. D. A., 5 E 1390, 1688, f°616.

« Qu'elles en prennent la possession quand bon leur semblera consentant pourtant agréablement lesdites dames que ledit sieur de Saint-Amans reste dans la maison une année après qu'elles lui auront compté la somme du prix de la maison sans rien leur en payer aucun louage ».

Mercadal de 1683, une brève description évoque « une maison servant de grossier tinal et décharge pour le service du chapitre au pam du Mercadal où est une petite cour et patu<sup>35</sup> ».

Cela correspond probablement aux vestiges conservés entre la chapelle actuelle et le cloître. Les deux élévations ne sont pas contemporaines, le mur le plus ancien est à l'ouest percé d'une grande porte dont l'un des piédroits est masqué par le mur sud venant en appui. Ce dernier est percé de deux fenêtres dont on ne distingue plus qu'un appui en pierre et un linteau de bois au-dessous. Les maçonneries sont très différentes : briques épaisses pour le mur sud et appareil mixte pour le mur ouest.



Maison pouvant être identifiée comme le « tinal » dans l'actuel jardin de la chapelle. Photographie d'Alexandra Guéguen.

Ainsi le Carmel présente-t-il deux parties clairement distinctes. La partie sud avec ses circulations tortueuses, ses niveaux hétérogènes, ses couloirs en impasse qui traduisent l'enchevêtrement des bâtis, simplement reliés les uns aux autres. Et la partie nord constituée du cloître et des salles communes bâtis en suivant un programme architectural unique. Construite *ex-nihilo*, sur un important remblai, elle présente un style classique, régulier qui n'est pas sans rappeler celui de l'abbaye de Boulbonne à Cintegabelle. Cette régularité est d'autant plus remarquable que la construction ne s'est pas faite d'un seul jet. Dans l'état de 1717, la prieure dit que le cloître n'est qu'à moitié bâti, ce qui explique pourquoi cellules, salles communes et dalles funéraires ne se situent que sur deux ailes (sud et est). Les deux autres ne sont constituées que de couloirs ou de salles de stockage, elles

35 A. D. A., 8 J 34, f°19.

sont également moins profondes. En revanche, lors de l'estimation pour la vente comme bien national, le cloître semble achevé. La construction s'étale donc entre la fin du XVII<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. De même, la grande salle dite « Lingerie » est construite en dernier pour relier le cloître à la nouvelle église au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle présente pourtant les mêmes modénatures que le réfectoire ou les cuisines.

L'étude des archives a également permis de comprendre la physionomie du quartier du Carmel avant l'installation du monastère. Il sera intéressant de poursuivre cette recherche en consultant les compoix antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle et en dépouillant les minutes des notaires. De même, une extension de l'étude à l'ensemble du Castella permettra de mieux appréhender le réseau viaire reliant le château au plateau du Mercadal et comprendre les passages existants encore dans le parc de l'évêché et sur l'ancien rempart.

